Le budget-M. Anderson

Comox-Alberni est une circonscription insulaire, entourée de trois côtés par des détroits et des anses de l'océan Pacifique. Il va sans dire que les communications et les transports dans une circonscription distante de 30 milles de la terre ferme, constituent un souci majeur pour ses habitants. C'est pourquoi je me réjouis de la suppression, proposée dans le budget, de la taxe de vente fédérale sur le matériel de transport. Si l'élimination de cette taxe entraîne une diminution des frais d'expédition et, par conséquent, du coût des biens de consommation, ce qui est sûrement l'intention du gouvernement, les gens de Comox-Alberni prendront sûrement bien la chose.

A titre d'exemple, monsieur l'Orateur, permettez-moi de décrire la situation de la ville de Port Alberni, un des trois grands centres de la partie nord de l'île de Vancouver. Port Alberni est reliée au reste du Canada par une étroite route à deux voies. Comptant près de 25,000 habitants, Port Alberni doit également importer par cette route tout ce qu'elle consomme depuis les ouvre-boîtes jusqu'à la machinerie lourde. Presque tout ce qu'importe Port Alberni doit venir par camions en empruntant cette seule voie

Port Alberni n'est qu'un exemple typique de beaucoup de cas semblables dans la circonscription de Comox-Alberni. Les transports et les communications dans de telles régions isolées, même si ce sont des villes florissantes et dynamiques, sont un des grands soucis des habitants. Cependant, dans un grand nombre de petites localités, le transport par bateaux est le seul moyen de déplaçer voyageurs et marchandises. En plus de la suppression de la taxe de vente sur le matériel de transport, j'inviterais le gouvernement à agir de même pour les bateaux et les navires quand ceux-ci servent à transporter des marchandises aux régions inaccessibles par voie terrestre.

La presse a affirmé récemment que les habitants de la région du mont Waddington, qui constitue la partie septentrionale de ma circonscription, désirent se séparer du Canada pour s'unir à l'Alaska. Ils estiment qu'ils ne jouissent pas de tous les avantages offerts aux autres Canadiens. Afin de dissiper les doutes qu'entretiennent les gens du nord de l'île de Vancouver sur la place que leur réservent les autres habitants du Canada, et d'unir le pays par une même route courant d'un océan à l'autre, je conseille au gouvernement de prolonger l'autoroute transcanadienne vers le nord, de Nanaïmo à Port Hardy, puis jusqu'à la côte ouest de l'île de Vancouver.

(2120)

Outre qu'il réintégrerait les habitants du district du mont Waddington dans la population du reste du pays, ce prolongement de l'autoroute améliorerait l'existence des collectivités isolées, en leur assurant un plus large influx de marchandises et de matériaux, et en abaissant les prix par une amélioration des transports. Au même titre, j'aimerais voir dans un avenir proche les lignes du Canadien Pacifique prolongées vers le nord, depuis la ville de Kootenay jusqu'aux collectivités de la pointe septentrionale de l'île de Vancouver.

L'annonce récente que des villages comme Port Alice et Port McNeill seraient desservis en 1976 par le réseau de télévision y a provoqué une vague d'enthousiasme. Nous qui habitons la partie méridionale du Canada, et qui bénéficions dans les centres urbains des merveilles de la technique, nous ne pouvons vraiment imaginer ce que peut représenter une chose aussi banale que la réception des émissions télévisées pour ceux qui en sont privés, du fait de leur éloignement des circuits habituels du pays.

Une des choses les plus agréables que j'ai faites depuis ma venue récente à la Chambre des communes, ce fut d'annoncer que l'extrémité nord de l'île de Vancouver aurait bientôt un service de télévision. Je sais que les gens de cette région ne considèrent pas comme normal de pouvoir regarder la partie de la coupe Grey ou les parties de la coupe Stanley à la télévision.

Encore une fois, en ce qui concerne les transports, j'aimerais que le gouvernement étudie attentivement la possibilité d'améliorer et d'établir des ports de plaisance le long de la côte qui borde les trois quarts de la circonscription de Comox-Alberni. Pour bien des gens de la circonscription, le bateau remplace l'automobile comme moyen de transport ordinaire. Pour ceux qui se servent de bateaux pour faire leurs emplettes hebdomadaires, pour visiter leurs voisins et même pour mener leurs enfants à l'école, des quais et des ports convenables et bien entretenus sont aussi nécessaires que le sont les routes et les terrains de stationnement pour les habitants du continent.

L'île de Vancouver est prête à se développer. Elle possède les ressources et la population nécessaires; l'océan Pacifique et tous les marchés de la frange du Pacifique sont à sa portée. Ce qu'il faut à l'île de Vancouver, ce sont de meilleurs moyens de transport dans les régions que j'ai mentionnées, et l'aménagement de ports en eau profonde pour pouvoir faire le commerce des richesses naturelles provenant de l'extrémité ouest du Canada. L'excellent port naturel de la ville de Campbell River, par exemple, pourrait devenir un débouché sur le Pacifique et favoriser la croissance de nos exportations.

Une autre question très importante pour la circonscription de Comox-Alberni, c'est le maintien d'une industrie de la pêche forte et saine sur la côte ouest. Des mesures comme l'établissement des limites territoriales à 200 milles des côtes ou jusqu'à la limite du plateau continental peuvent avoir un effet profond sur l'avenir de l'industrie. J'encourage le gouvernement à poursuivre sans relâche ses efforts en vue de prolonger les limites territoriales du Canada, tout en tenant compte des droits de pêche traditionnels de nos voisins, afin de protéger nos pêcheurs contre l'empiétement sur leur territoire.

En outre, j'aimerais beaucoup que le gouvernement s'occupe d'accroître l'activité de la garde côtière sur la côte ouest. Si le gouvernement réussit à étendre la zone territoriale du Canada à 200 milles des côtes, il faudra augmenter les effectifs canadiens dans nos eaux territoriales, afin que nous puissions exercer notre juridiction sur ces eaux, non seulement en théorie mais en pratique.

En outre, un service de garde-côtes bien établi, avec des bases tout le long du littoral de la Colombie-Britannique, assurerait une plus grande protection aux gens de mer. La possibilité d'un service rapide et efficace de recherche et de sauvetage me semble une raison suffisante pour créer une garde côtière, sans compter les fonctions IR pour ce qui est de la patrouille des pêcheries et de l'application de la loi sur les douanes. Un autre avantage d'un service de surveillance sur la côte ouest consisterait à accroître la compétence, en matière de navigation et de manœuvres en mer, des hommes qui vivent de la mer. Si, comme ce serait vraisemblablement le cas, des garde-côtes quittaient leurs fonctions pour s'adonner à la pêche, leurs connaissances et leur expérience feraient de cette industrie une entreprise plus sûre et plus efficace que jamais.